

Cahier de participation



**PERSONNEL
ENSEIGNANT**



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

1800 rue St-Paul, bureau 202
Trois-Rivières, G9A 1J7
819-375-3024

info@espacemauricie.org

Facteurs de VULNÉRABILITÉ

| Les facteurs de vulnérabilité se résument à : | Facteur de protection |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">LE MANQUE D'INFORMATIONS</p> <p>Les enfants sont généralement peu ou mal informés au sujet des agressions et de leurs droits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Informer les enfants de leurs droits. - Fournir aux enfants de l'information qui les aidera à reconnaître la violence et savoir comment réagir. - Sensibiliser les adultes à ce problème et les préparer à reconnaître la violence et à recevoir des confidences. |
| <p style="text-align: center;">LEUR DÉPENDANCE VIS-À-VIS LES ADULTES</p> <p>Il est naturel que les enfant dépendent des adultes pour être nourris, éduqués, aimés et pour apprendre à vivre en société. Cette dépendance devrait susciter la protection des adultes, mais il arrive que des adultes l'utilisent, au contraire, au détriment de l'enfant en lui infligeant des blessures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Donner des moyens pour agir face au danger. - Développer l'affirmation de soi. - Développer la capacité d'utiliser leur jugement critique plutôt que de demander l'obéissance aveugle. |
| <p style="text-align: center;">L'ISOLEMENT SOCIAL</p> <p>Connaissant peu les ressources d'aide disponibles et ignorant leurs droits, les enfants n'auront pas le réflexe de recourir aux intervenants-es de leurs milieux, de déposer une plainte aux policiers, d'appeler au CLSC ou à la DPJ. Entre amis es, les enfants se considèrent souvent comme de simples partenaires de jeux et non comme des personnes pouvant s'entraider.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'entraide entre enfants et avec les adultes. - S'assurer que les adultes et les enfants connaissent les ressources qui existent pour eux. - Amener l'enfant à identifier des adultes de confiance dans son entourage. |

Atelier destiné aux enfants du PRÉSCOLAIRE

» PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ATELIER PRÉSCOLAIRE :

L'atelier se déroule sur **3 jours : 20 à 30 minutes** d'animation suivi de rencontres, le tout pouvant aller jusqu'à un maximum d'une heure par jour.

CONTENU :

» JOUR 1 :

- Les 3 droits avec les photos et les gestes (les expliquer brièvement) ;
- Enfant qui se fait prendre son jouet/sa collation par un autre enfant (taxage et intimidation) ;
- Retour et recherche de solutions : dire «non», demander l'aide d'ami-e-s, en parler à un-e adulte de confiance ;
- Exercice du «NON» affirmatif ;
- Période libre à la fin du jour 1, avec l'équipe d'animation;

» JOUR 2 :

- Mise en situation avec les marionnettes : enfants qui protègent leurs droits face à une personne peu connue qui veut leur montrer des chiots dans sa maison ;
- Mêmes solutions que le jour 1 ;
- Règles de sécurité, autodéfense avec le cri ;
- Rencontres postateliers pour les enfants qui le veulent, avec l'animatrice ou l'animateur de leur choix. Le but des rencontres est de recevoir les commentaires des enfants suite à l'atelier, faire de la révision et de la référence au besoin auprès des parents ou d'autres ressources d'aide.

» JOUR 3 :

- Chanson : «Tête, épaules, genoux, orteils» ;
- Nommer les parties du corps d'une fille et d'un garçon à l'aide de croquis ;
- Enfant qui se fait pousser et chatouiller par sa grande sœur ;
- Enfant qui se fait enlever ses droits par son oncle, qui le manipule en lui proposant un cadeau en échange de caresses et de baisers (attouchements sexuels, bons et mauvais secrets, déculpabiliser l'enfant, responsabilité de l'agresseur) ;
- Mêmes solutions que le jour 2 ;
- Trouver trois personnes adultes de confiance ;
- Enfant qui parle à un adulte de confiance pour obtenir de l'aide ;
- Aide-mémoire, cahier d'activités, carte-ressource ;
- Rencontres postateliers.



Atelier destiné aux enfants du PRIMAIRE

» PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ATELIER PRIMAIRE :

- L'atelier en classe est d'environ **1h15-1h30**
 - Période de rencontres postateliers et d'activités
- CONTENU :**
- Les trois droits : sécurité, force, liberté ;
 - Les règles existent pour protéger mes droits et ceux des autres ;
 - Enfant qui se fait intimider par un autre enfant : les tactiques d'exploitation : répétition des gestes, paroles dénigrantes, approbation des autres contre la victime, climat de peur, elle la pousse, la personne qui fait de l'intimidation veut diminuer l'autre;
 - C'est souvent possible de garder nos droits par des moyens simples : dire «non», demander l'aide d'ami-e-s, en parler à un adulte de confiance. Parfois, il se peut que nous ayons besoin de réagir physiquement, nous avons alors besoin de l'auto-défense;
 - Aux inconnus rencontrés sur internet, on ne donne pas de renseignements personnels. Les rendez-vous avec les ami-e-s on peut les faire par téléphone.
 - Enfant qui se fait enlever ses droits par une personne connue (voisin/oncle), les tactiques d'exploitation de séduction, d'isolement et de culpabilisation. «Il mélange tout, il essaye de manipuler l'enfant pour le forcer à faire ce que lui veut»;
 - 1^{er} 2^e 3^e cycles : enfant qui se fait offrir un cadeau par un proche (oncle) en échange de caresses et d'un baiser : attouchements sexuels, bons et mauvais secrets, chantage, manipulation, déculpabiliser l'enfant. Les mêmes solutions ressortent.
 - 3^e cycle : relation amoureuse entre jeunes (exploitation) où l'envie d'être cool, de découvrir le plaisir d'aimer et d'être aimé est confrontée à une attitude de manipulation, de jalousie et de menaces.
 - Trouver trois adultes de confiance et continuer de le dire jusqu'à ce qu'on le croit;
 - Aide-mémoire, signet, cahier d'activités, carte-ressource;
 - Rencontres postateliers.

MÉMO POUR LES ENSEIGNANTS (ES)

1. Vérifier les dates de l'atelier.
2. Prévoir l'aménagement physique de votre local de façon à ce que l'on puisse asseoir les enfants en demi-cercle sur leur chaise si possible, (maternelle il est préférable par terre) .
3. Accorder quelques minutes à un membre de l'équipe d'animation en début d'atelier. Celui-ci vous remettra la documentation nécessaire, vérifiera avec vous les absences, ainsi que votre participation ou non à la mise en situation.
4. Permettre à tous les enfants de participer à l'atelier. Si un enfant est absent, il pourra être intégré dans un autre groupe, du même cycle. Il est préférable de ne pas exclure un enfant lors de l'atelier, si tel est le cas, nous tenterons de le réintégrer à un autre groupe.
5. À la fin de l'atelier, prévoir un temps de transition avant de reprendre les matières académiques. Pour certains enfants, l'atelier peut faire vivre des émotions.
6. Vous pourrez profiter de ce moment pour: remplir l'évaluation de l'atelier avec les élèves, discuter et échanger sur l'atelier ou leur offrir du temps libre. Nous profitons également de ce moment pour faire les rencontres individuelles avec les élèves qui le désirent.
7. Pour toutes situations ou inquiétude face à la problématique de la violence faite aux enfants, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'**ESPACE** Mauricie au **819 375-3024**.

VOTRE COLLABORATION EST PRÉCIEUSE, MERCI !

Retombées possibles de LA VENUE D'ESPACE

Il est important de ne pas perdre de vue que l'objectif principal du programme **ESPACE** est d'informer AVANT qu'une situation de violence ne prenne place.

Il est évident cependant que durant notre passage dans une école ou une CPE, ou après ce passage, des enfants peuvent dévoiler des situations de violences, d'agressions vécues et dont ils-elles n'ont pas encore osé parler. C'est la raison pour laquelle nous outillons les adultes (personnel scolaire, parents, intervenants-es), pour savoir que faire dans une telle situation.

Il est primordial toutefois de se rappeler que notre objectif n'est pas de se substituer aux ressources officielles et reconnues dans la communauté. Il faut donc se souvenir que la police et la Protection de la jeunesse ont comme tâches de faire enquête, d'accumuler les preuves, bref de monter les dossiers lors d'un dévoilement.

D'autre part, les CLSC ont comme tâches de faire du suivi, du traitement avec les enfants et les adultes agressés.

Par delà nos rôles sociaux de professeurs, de parents, de directrices-teurs, d'infirmières, de travailleuses-travailleurs scolaires, EN TANT QUE PERSONNE notre responsabilité est:

- d'accueillir l'enfant sans juger (ni lui, ni les personnes qui l'entourent)
- recevoir, aller chercher ses émotions (il en a... nous aussi...)
- écouter, croire et retenir ce qu'elle-il nous dit
- clarifier ce que l'enfant attend de nous
- être un lien avec une ressource plus outillée (à l'école, dans la famille de l'enfant ou dans la communauté).

NI PLUS NI MOINS

ESPACE peut :

- aider un adulte à explorer les solutions possibles
- offrir un support à court terme aux adultes ayant reçu les confidences d'un enfant
- éventuellement faire de l'accompagnement dans certaines situations particulières et précises qui le nécessitent.
- informer pour référer.

ESPACE : reste accessible en cas de besoin

La venue d'**ESPACE** ne nécessite donc pas de personnel supplémentaire. Simplement de l'écoute et de la réceptivité des personnes qui forment le milieu scolaire.

*La meilleure façon de canaliser les énergies que la venue d'**ESPACE** pourrait déclencher chez certains enfants est de prévoir quelques activités de suivi telles: des dessins sur l'atelier, de courtes compositions reprenant les droits, improviser de petites saynètes, en vous inspirant des cahiers d'activités ESPACE destinés au personnel scolaire et aux élèves.*



Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes EN GESTES ET EN PAROLES

» JE ME RESPECTE.....

- Lorsque je m'affirme.
- Lorsque je m'accepte comme je suis.
- Lorsque je laisse entendre mes idées et mes opinions.
- Lorsque je fais mes propres choix.

» JE RESPECTE LES AUTRES...

- Lorsque j'accepte les différences.
- Lorsque je respecte le choix des autres.
- Lorsque je suis poli (e), accueillant (e) et pacifique.
- Lorsque je travaille calmement.
- Lorsque je respecte les consignes.
- Lorsque je les appelle par leur nom.
- Lorsque mes gestes et mes paroles sont non-violents.

» GESTES RÉPARATEURS

- Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
- Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- J'aide à soigner celle ou celui que j'ai blessé.
- Je fais une surprise agréable à celle ou celui à qui j'ai fait de la peine (écrire une lettre, apporter son sac, l'accompagner à la récréation).
- J'évite de me placer à côté de celle ou celui avec qui je dérange.

Je respecte L'ENVIRONNEMENT

» JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT...

- Lorsque je suis propre à mon pupitre.
- Lorsque je ramasse mes affaires au vestiaire.
- Lorsque je jette mes papiers dans les poubelles.
- Lorsque je garde l'espace où je dîne propre.

» GESTES RÉPARATEURS

- Ramasse les objets que j'ai laissé traîner.
- J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers.
- J'essuie mes dégâts.
- Je ramasse des papiers et des objets sur le plancher.
- Je répare ce que j'ai endommagé.
- Je rappelle aux autres l'importance de recycler.



Je marche CALMEMENT ET PRUDEMMENT lors de mes déplacements

» JE MARCHE CALMEMENT ET PRUDEMMENT...

- Lorsque je marche calmement dans les couloirs pour éviter les accidents.
- Lorsque je parle tout bas dans mes circulations.
- Lorsque je circule discrètement devant les classes au travail.
- Lorsque je garde le silence en classe pendant les travaux ou les examens.

» GESTES RÉPARATEURS

- Je refais le trajet en marchant calmement.
- Je fais penser aux autres qu'il faut marcher calmement.
- Je deviens agent de circulation à la sortie des élèves.
- Je m'excuse auprès de l'élève que j'ai dérangé.



Je respecte le MATÉRIEL mis à ma disposition

» JE RESPECTE LE MATÉRIEL...

- Lorsque je prends soin de mes livres.
- Lorsque je garde mon pupitre propre.
- Lorsque je rapporte mes livres de bibliothèque dans les délais prévus.
- Lorsque je prends soin des objets que l'on m'a prêtés.
- Lorsque j'utilise mon sac d'école pour transporter mes livres.

» GESTES RÉPARATEURS

- Je nettoie le pupitre que j'ai sali.
- J'efface les graffitis que j'ai écrits.
- Je replace les objets que j'ai déplacés.
- Je m'implique à la bibliothèque pour le livre que j'ai brisé.



Indices de stress CHEZ LES ENFANTS

Le stress chez l'enfant est habituellement lié à une situation nouvelle ou des moments difficiles. Mais il peut arriver que la raison de son stress soit liée à une agression.

Nous vous présentons ici une liste d'indices de stress. Pour qu'ils soient significatifs, on doit en compter deux ou trois. Ils peuvent apparaître en même temps ou l'un à la suite de l'autre. Chez un enfant qui ne vit pas dans un climat de violence depuis longtemps, on pourra remarquer un changement important dans son comportement.

Ex. (1) Un enfant qui chaque lundi présente du stress et redevient calme du mercredi au vendredi et recommence le lundi suivant (périodique).

Ex. (2) L'enfant qui éprouve des maux de tête chaque jour à l'heure de quitter l'école pour retourner à la maison (quotidien).

Les parents qui connaissent mieux que quiconque leurs enfants sont généralement les mieux placés pour reconnaître les indices de stress pouvant s'extérioriser d'une façon différente d'un enfant à un autre. Le personnel scolaire et de milieu de garde qui voient les enfants chaque jour sont aussi très bien placés pour remarquer des comportements inquiétants.

» CES SIGNES DE STRESS PEUVENT SE CLASSER EN PLUSIEURS CATÉGORIES :

» LES RELATIONS INTERPERSONNELLES

(Sociabilité, contact avec les autres, etc.)

Tout comportement exprimant soit le retrait ou, à l'inverse, l'exagération dans les relations interpersonnelles.

- L'enfant qui s'isole ou qui a besoin d'être constamment entouré.
- Démonstre une soumission exagérée ou méfiance constante.
- Devient irritable, agressif, hyperactif ou apathique et indifférent.
- Démonstre tout à coup trop d'affection pour son entourage ou se coupe de tout lien affectif.
- Etc.

» LES PROBLÈMES PHYSIQUES :

- Malaises chroniques et maladies psychosomatiques ;
- Douleurs abdominales et maux de tête ;

- Vomissements, saignements de nez ;
- Blessures évidentes, saignements vaginaux ou anaux inexplicables ;
- Etc.

» LES PROBLÈMES ÉMOTIONNELS :

- Excès de colère ;
- Hyperactivité ;
- Phobies diverses et soudaines ;
- Changements brusques d'humeur ;
- Mutisme électif, l'enfant choisi de ne pas parler ;
- Dépression ;
- Sentiments de honte et de culpabilité.

» LES ACTIVITÉS ET HABITUDES :

- Régression scolaire, absentéisme ou besoin exagéré de réussir
- Mensonges fréquents (voir page suivante)
- Propreté excessive ou problème d'hygiène
- Jeux sexuels inappropriés pour l'âge, masturbation excessive
- Manque de concentration

Comportements autodestructeurs

- Tentative de suicide, automutilation, prostitution, délinquance, consommation de drogue, d'alcool, etc.

Comportements régressifs

- Enfant qui urine par terre ou volontairement à côté de la toilette, qui recommence à sucer son pouce, à mouiller son lit, etc.

Troubles d'alimentation

- Enfant qui amasse de la nourriture dans sa bouche, qui crache constamment, boulimie, anorexie, etc.

Troubles du sommeil

- Enfant qui ne veut plus se coucher, qui dort trop, qui fait des cauchemars, fatigue excessive, etc.

Certains indicateurs parlent d'eux-mêmes :

- Traces évidentes de contusions diverses et répétitives telles : brûlures, blessures, marques, etc.
- Les maladies transmises sexuellement sont aussi des signes auxquels on doit apporter une attention immédiate.



Quelques « lignes de conduite » en situation DE DÉVOILEMENT

Lorsque vous faites face à un-e enfant qui a subi une forme de violence, il est souvent difficile de savoir comment répondre. Ci-dessous sont énumérées quelques « lignes de conduite » qui vous aideront, ainsi que l'enfant, durant la période de dévoilement.

1- Restez calme et contrôlez vos propres émotions; votre réaction peut faire toute la différence. Les enfants n'aiment pas bouleverser les adultes. (Si vous avez une réaction émotionnelle quelconque : colère, pleurs, etc., vous pouvez expliquer à l'enfant que cette réaction n'est pas dirigée contre elle ou lui, mais contre le fait vécu.)

2- Croyez ce que l'enfant vous dit même si c'est confus. Trop souvent les enfants ne sont pas cru-es. Écouter l'enfant sans la-le juger.

3- Parler avec un langage clair. L'enfant peut utiliser des mots ou des expressions qui nous font sursauter pour expliquer ce qu'elle-il a vécu. Soyez préparé-e. Essayez d'utiliser le même langage que l'enfant.

4- N'évitez pas les sujets embarrassants. Laissez savoir à l'enfant qu'elle-il peut vous parler de n'importe quoi; parler est bon et courageux.

5- Laissez l'enfant raconter ce qui est arrivé, n'y rajoutez pas vos suppositions. Ne projetez ou ne présumez rien.

6- Gardez en tête qu'il n'y a pas de solutions magiques ou instantanées. C'est l'enfant qui peut, avec de l'aide, trouver sa solution.



Questions PLUS PRATIQUES

(dévoilement agression sexuelle ou violence physique)

- En as-tu déjà parlé à quelqu'un? Qui?
- Qu'est-ce qui est arrivé?
- Raconte-moi comment (quand) cela se passe (s'est passé).
- SI TOUCHER - Peux-tu me dire, me montrer où tu as été touchée - touché?
- Comment s'appelle la personne qui te (t'a) fait ça?
- Qu'est-ce que cette personne-là t'a dit?
- Essayer de poser des questions OUVERTES:
*ex.: Raconte-moi ce qui est arrivé plutôt que:
 Est-ce qu'il t'a touché? Aux seins?...*

Car l'enfant, dans son désir d'avoir de l'aide, ne voudra pas nous contrarier et répondra ce qu'on lui aura ainsi suggéré. En cas de plainte, ceci est des plus important pour ne pas que l'on puisse nous accuser d'avoir « créer le problème en mettant des mots dans la bouche de l'enfant ».

Ne pas oublier non plus que l'enfant est peut-être bouleversé, troublé, et que pour lui, dire OUI à ce que nous lui suggérons est plus facile.

ATTENTION : nous n'avons besoin que des grandes lignes, car l'investigation est le travail des policiers et des travailleuses-leurs sociaux.



Suggestions de RÉOLUTIONS DE PROBLÈMES

(Conflit, séparation des parents, etc...)

- 1- Identifier le problème.
 - 2- Examiner avec l'enfant les stratégies ayant déjà été utilisées.
 - 3- Retracer-consolider le réseau support de l'enfant (actif ou potentiel).
 - 4- Faire le tour des possibilités (dire non - support des pairs-es - se confier - affirmation de soi, etc...).
 - 5- Aider l'enfant à établir un plan d'action.
 - 6- Récapituler le plan d'action.
 - 7- Pratiquer le plan (jeu de rôle au besoin).
- Si nécessaire, informer l'enfant des ressources possibles, faciliter le contact - assurer le suivi.

AIDE-MÉMOIRE

pour faire un signalement

Cet aide-mémoire se veut un outil d'accompagnement dans votre démarche pour faire un signalement. Il vous aidera à préciser et à recueillir le maximum de renseignements à transmettre au moment où vous communiquerez avec le DPJ au 1-800-361-5310.

Il n'est pas nécessaire de pouvoir répondre à l'ensemble des questions formulées ci-dessous pour faire un signalement; celles-ci vous sont proposées **uniquement à titre indicatif**.

QUELLES SONT LES COORDONNÉES DE L'ENFANT?

Quel est le nom de l'enfant?

Quelle école ou quel milieu de garde fréquente l'enfant?

Quelle est sa date de naissance ou quel est son âge?

Y a-t-il d'autres enfants concernés par la situation?

Quelle est son adresse?

Si oui, quels sont leurs noms, prénom et date de naissance ou leur âge?

Quel est son numéro de téléphone?

QUELS SONT LES FAITS QUI VOUS INQUIÈTENT?

Quel est le nom de sa mère?

Les propos ou les confidences de l'enfant

Quel est le nom de son père?

Les gestes ou les attitudes de l'enfant ou de ses parents

Avec qui demeure l'enfant?

Les blessures ou les marques observées sur l'enfant

AIDE-MÉMOIRE

pour faire un signalement (suite)



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CES FAITS?

Les faits sont-ils fréquents?

Les faits sont-ils actuels ou passés?

Est-ce que les faits que vous rapportez se produisent depuis longtemps?

Croyez-vous qu'il y ait un danger pour l'enfant?

Avez-vous été témoin de ces faits?

QUELS SONT LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT?

Quelles conséquences croyez-vous que les faits rapportés ont sur l'enfant?

A-t-il un handicap physique ou intellectuel?

Comment réagit-il face à sa situation?

A-t-il des caractéristiques personnelles (forces et limites) que vous jugez important de transmettre au DPJ?

QUELLES SONT LA CAPACITÉ ET LA VOLONTÉ DES PARENTS FACE À LA SITUATION?

Est-ce que les parents reconnaissent la situation problématique?

Les parents ont-ils des caractéristiques personnelles (forces et limites) ou des problèmes que vous jugez importants de transmettre au DPJ (ex.: alcoolisme, toxicomanie, jeu compulsif, problèmes de santé mentale)?

Est-ce que les parents ont tenté d'aller chercher de l'aide face à la situation?

AIDE-MÉMOIRE

pour faire un signalement
(suite)

SAVEZ-VOUS SI DES RESSOURCES DU MILIEU VIENNENT DÉJÀ EN AIDE À L'ENFANT OU À SES PARENTS?

Y a-t-il une personne dans l'entourage de cet enfant qui peut l'aider ou aider ses parents (famille élargie, conjoint, voisin, ami ou autres)?

Y a-t-il des ressources qui interviennent déjà auprès de l'enfant ou de ses parents (CSSS, milieu de garde, école, organismes communautaires ou autres)?

POUR LES SITUATIONS D'ABUS SEXUELS OU D'ABUS PHYSIQUES UNIQUEMENT

Est-ce que vous savez qui est l'auteur présumé de l'abus (père, mère, frère, soeur, conjoint, conjointe, membre de la famille élargie, autre adulte, autre mineur)?

Quel est le nom de l'auteur présumé de l'abus et son âge?

Est-ce que l'enfant est toujours en contact avec cette personne?

La police a-t-elle été avisée?.



**IL PEUT ÊTRE
UTILE DE NOTER
LE NOM DE
L'INTERVENANT
DU CENTRE JEUNESSE
AVEC LEQUEL VOUS
AVEZ COMMUNIQUÉ.**

***Faire un signalement au DPJ,
c'est déjà protéger un enfant.***



Grille d'analyse utilisée par les centres jeunesse LORS D'UN SIGNALEMENT

» GRILLE D'ANALYSE

Dans toute situation de protection, et à chacune des étapes de la trajectoire de services, la prise de décision résulte de l'analyse des facteurs suivants : les faits, la vulnérabilité de l'enfant, l'exercice de la responsabilité parentale et la capacité parentale, et la capacité du milieu à être support et ressource pour l'enfant et ses parents. (La nature des faits, leur gravité, la chronicité = est-ce ponctuel ou systématique, est-ce un «pattern» est-ce fréquent? Intensité = par rapport avec les événements, la réalité.)

» LES FAITS

L'interrogation de base est la suivante : les faits existent-ils ou ont-ils existé ?

Les faits sont des comportements, des gestes, des paroles, des attitudes manifestés par les parents ou l'enfant lui-même; ce sont aussi des omissions, comme dans les situations de négligence grave ou d'abandon. Les faits peuvent également être des observations de l'état de l'enfant (rapport médical constatant blessure, anémie).

(une présomption, un doute ne sont pas des faits)

» LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT

L'interrogation de base est la suivante : quelles conséquences les faits observés ou documentés ont-ils sur l'enfant ? (impact)

Un facteur important à considérer pour répondre à cette interrogation de base est la vulnérabilité de l'enfant visé par ces faits, c'est-à-dire sa capacité physique et psychologique de se défendre ou de réagir face à ses faits.

L'évaluation de la vulnérabilité de l'enfant s'effectue en tenant compte de son âge et de son degré d'autonomie, de ses capacités aux plans physique, intellectuel et affectif, de ses acquis et de ses handicaps, de son évolution personnelle, de son milieu culturel et de sa propre perception de la situation.

Cette analyse du degré de vulnérabilité de l'enfant nous permet de nous centrer sur l'enfant et d'évaluer les conséquences des faits observés en relation avec cet enfant.

» L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE LA CAPACITÉ PARENTALE

L'interrogation de base est la suivante : face à ces faits qui peuvent constituer pour cet enfant une situation de compromission, que font, que peuvent faire ou que veulent faire les parents ou l'un des deux parents ?

La capacité de prise en charge se réfère aux attitudes et aux comportements manifestés par les parents de l'enfant, à leur motivation d'apporter protection à leur enfant, à leurs ressources personnelles pour ce faire. Cette capacité s'observe de façon particulière lorsque les parents de l'enfant reconnaissent une situation de compromission, qu'ils sont conscients de son impact, qu'ils veulent et peuvent prendre les moyens pour y remédier, qu'ils prennent effectivement des moyens appropriés pour y remédier.

» LA CAPACITÉ DU MILIEU À ÊTRE SUPPORT ET RESSOURCE POUR L'ENFANT ET SES PARENTS

L'interrogation de base est la suivante : face à ces faits qui peuvent constituer pour cet enfant une situation de compromission, y a-t-il dans son environnement immédiat une personne ou un groupe, outre les parents, qui peuvent contribuer à sa protection ?

Ce peut être un conjoint, un membre de la fratrie ou de la famille élargie, un voisin, un ami; ce peut être aussi un groupe d'entraide ou de support auquel l'enfant peut avoir accès.

C'est l'analyse de l'ensemble de ces facteurs ou éléments qui permet de conclure si la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis, et d'évaluer le degré d'urgence que nécessite l'intervention.

RESSOURCES D'AIDE

AU NIVEAU PROVINCIAL

www.espacesansviolence.org

Site du Regroupement des Organismes **ESPACE** du Québec. On y parle d'éducation, de sensibilisation et de prévention des agressions commises envers les enfants. Également disponible sur le site, la liste des organismes **ESPACE** au Québec.

www.teljeunes.com

1-800-263-2266.

Service d'intervention pour les jeunes via internet. Les jeunes ont accès à de l'information sur différentes problématiques de la jeunesse, une foire aux questions et un « clavardage » avec une intervenante-un intervenant. Ligne téléphonique aussi disponible.

www.ligneparents.com

1-800-361-5085

Service téléphonique destiné aux parents. C'est gratuit, les intervenantes-intervenants sont des professionnelles-professionnels, c'est confidentiel, bilingue et accessible 24h/jour, 7jours/semaine.

Site web qui offre information et entraide.

www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation

Toute personne peut être touchée par l'intimidation, peu importe son orientation sexuelle, son identité de genre ou ses caractéristiques personnelles. Elle peut en être la personne victime, le témoin, ou même être l'auteur des gestes d'intimidation.

www.habilomedias.ca

Habilo Médias élabore des programmes et des ressources d'éducation aux médias et de littératie numérique pour les foyers et les écoles. Habilo Médias fournit de l'information et des ressources aux adultes pour qu'ils puissent aider les jeunes à développer le sens critique dont ils ont besoin pour interagir avec les médias qui leur plaisent.

www.jeunessejecoute.ca

1-800-668-6868

Ce site s'adresse aux enfants, aux parents et aux intervenantes-intervenants et leur permet d'obtenir du support et du réconfort. Une ligne téléphonique est aussi à la disposition des jeunes 24 heures sur 24.

Protection de la jeunesse

1-800-567-8520

À toute heure du jour ou de la nuit.

Si vous croyez qu'un enfant ou un jeune vit une situation de négligence grave, qu'il est victime de mauvais traitements physiques, psychologiques ou d'abus sexuel, d'abandon ou qu'il a de sérieux problèmes de comportement - abus de drogues, tentative de suicide, fugues, délits vous devez signaler cette situation à la directrice de la directrice de la protection de la jeunesse de la Mauricie / Centre du Québec.

Les signalements à la DPJ sont confidentiels.



